



Compte rendu de la Formation Spécialisée du 22 novembre 2023

*Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon, Clémence Mollar,
Gaëtan Bourdoncle*

Ordre du jour :

- Fiches de signalement*
- Listes des accidents de service et de trajet*
- Sécurité - information*
- Règlement intérieur – point d'information*
- Point étape sur l'exécution du budget 2023*

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Monsieur le Président,

A quel moment la Direction va-t-elle ouvrir les yeux sur la situation actuelle des services ?

Tous les collègues sont au bout du rouleau et votre seule réaction est de les poignarder dans le dos avec la suppression du pont naturel du 10 mai 2024. Belle récompense des efforts déployés depuis des années pour assurer un semblant de Service Public. Les agents ont été profondément choqués par autant de mesquinerie !

Et même quand il s'agit de « récompenser » le dévouement des agents, vous réussissez à provoquer le dégoût et l'exaspération.

Face à la catastrophique mise en place de GMBI, votre seule réponse face à l'épuisement physique et moral des agents a été de décider de l'octroi d'une prime de fin d'année uniquement aux agents des SIP et SDIF, qui passe plus pour une tentative de solde de tout compte qu'une réelle revalorisation salariale pérenne. Et tout en réussissant à fâcher les agents exclus du dispositif et qui ont également participé à l'effort sans se voir compenser le temps passé et perdu.

Et après on s'étonne du manque d'attractivité de la DGFIP !

Vous pouvez toujours vous amuser à faire de la publicité, ce n'est pas avec cette manière de traiter les agents que vous allez attirer une masse de candidats aux prochains concours.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Et que dire du manque de soutien moral, technique et juridique au niveau local ?

Quand ce n'est pas un silence absolu ou le jeu du renvoi de balle, c'est carrément une mise en cause des décisions prises au niveau des services.

Aucune réaction quand les services d'accueil sont noyés sous les réclamations de taxe d'habitation et subissent les incohérences du système.

Aucun soutien quand une décision d'un SGC ne plaît pas à un élu ou va à l'encontre d'un intérêt particulier.

La moindre demande d'habilitation à une application informatique devient le parcours du combattant.

Aucune information sur les retards du centre d'encaissement de Nanterre, avec toutes les conséquences qui vont en découler en terme de majorations de retard et colère des contribuables.

Lors du CSA du 19 octobre, vous nous avez justifié la décision de suppression du pont naturel du 10 mai par une décision collégiale prise au niveau de la région.

Puisque les décisions se font désormais à une autre échelle administrative, y a-t-il vraiment intérêt à maintenir une direction départementale ?

Si vous ne voulez pas que cette idée trotte dans la tête de tous les collègues du Lot, il va vraiment falloir que la Direction départementale se ressaisisse et montre un nouveau visage.

Pour finir, nous allons évoquer les nouvelles mesures décidées pour la sécurité des agents.

Outre le fait que vous refusez toujours la transmission au fil de l'eau des fiches de signalement aux représentants du personnel siégeant en Formation Spécialisée, il s'agit surtout d'un étalage de bonnes intentions qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain.

Un exemple concret : "la programmation des travaux des géomètres garante de leur sécurité".

On oublie un peu vite que l'outil qui servait justement à la programmation des travaux (LASCOT) a été supprimé... Remplacé par SURF qui permet seulement le suivi (relatif) des relances.

Toujours concernant la programmation des travaux : toujours pas de PACD (Plan d'Action Cadastral Départemental) pour la période 2023-2025 ! Les collègues naviguent à vue depuis des mois.

Nous souscrivons au principe de « tolérance zéro » face aux agressions et la refonte des fiches de signalement est certes nécessaire mais le suivi reste encore à améliorer.

Et ce ne sera pas suffisant car le mal est profond. Outre une tendance consumériste et individualiste de la société, les usagers sont de plus en plus en désarroi voire en colère quand ils n'arrivent plus à comprendre notre organisation et n'arrivent pas à accéder aux Services Publics.

Nos dirigeants ont tout fait pour provoquer cette situation avec des mesures toutes plus imbéciles les unes que les autres !

Fiches de signalement

Nous avons continué à dénoncer l'opacité du dispositif car rien n'oblige la Direction à transmettre ces fiches au fil de l'eau.

La Direction nous a présenté quatre signalements: trois au centre de Contact des Professionnels et un pour le SIP de Cahors.

Ayant eu connaissance d'un autre signalement au SIP de Figeac, nous nous sommes étonné de cette "omission".

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Le directeur a admis avoir requalifié l'incident mais face à notre mécontentement, il est revenu sur sa décision, d'autant plus fâcheuse qu'il impliquait un cadre de la Direction.

Nous conseillons fortement aux agents de nous transmettre une copie lorsqu'ils remplissent une fiche de signalement , au risque d'être " requalifié"!

Liste des accidents de service et de trajet

Un accident de trajet a été signalé ces derniers mois.

Règlement intérieur

Il aura fallu siéger presque une année sans règlement intérieur avant que les instances mises en place depuis le 1er janvier 2023 puissent se doter d'un règlement intérieur. Cependant, c'est un fait, la DGFIP s'assied totalement sur le dialogue social. Enième démonstration la présentation du Règlement Intérieur (RI) de cette instance pour lequel nous avons le droit (l'Administration est trop bonne...) de proposer des modifications.

Mais nous avons été prévenu que la Direction Générale ne les prendrait certainement pas en compte...

Point d'étape sur l'exécution du budget 2023

Un solde de 3848,72€ est non utilisé sur le poste « *aménagements* ». Il a été décidé d'acheter 8 lampes à pied supplémentaires.

Sécurité – Point d'information

- « l'outil numérique de signalement et de traitement des événements indésirables impactant les agents de la Dgfip en contact avec les usagers »

Les fiches de signalement sont de 2 types : fiche « interne » RPS (Risques psychosociaux), VSS (Violences sexistes et sexuelles) et « fiche externe » de signalement des agressions contre les agents.

L'administration élabore un outil numérique de signalement et de traitement destiné à « simplifier, raccourcir les délais, automatiser les circuits de signalement/traitement auprès des acteurs RH, et permettre un suivi personnalisé », dont la 1ère partie (fiche de signalement d'agression externe) sera disponible début 2024, pour déploiement de la 2ème partie (fiche de signalement interne RPS, VSS) courant 2024 en utilisant les remontées des utilisateurs de la 1ère vague.

La DG souhaite renforcer, systématiser et faciliter la culture du signalement, « dans une volonté globale de tolérance zéro face aux comportements de toute nature menaçant l'intégrité physique et morale des agents dans l'exercice de leurs fonctions ».

Concrètement, la fiche est pré-remplie des coordonnées de l'agent.

Elle permettra de qualifier la nature des faits, de citer les témoins, de relater les faits de manière libre et de coter le degré d'incivilité ressenti (c'est bien le ressenti de l'agent, donc sans aucune incitation à coter selon une grille).

L'agent pourra enregistrer sa déclaration sans l'envoyer immédiatement et elle ne sera alors visible que de lui seul.

Sa validation de l'envoi informera son chef et l'assistant de prévention (mail généré automatiquement).

Le chef de service disposera de 48h pour compléter la fiche s'il le souhaite.

Que le chef ait complété ou pas la fiche de signalement, celle-ci sera à traiter par l'assistant de prévention au-delà de ces 48h.

L'agent recevra un accusé réception de sa fiche et pourra ensuite visualiser dans l'outil les suites qui lui seront données (pas d'information automatique par mail à chaque étape du traitement).

Nous avons réaffirmé notre volonté que les Formations spécialisées soient destinataires de toutes les fiches de signalement .

Contrôle fiscal

Un nouveau modèle d'avis de vérification va être édité, modifiant l'ordre des paragraphes, rappelant que le contribuable doit être respectueux des fonctionnaires du service public (cette précision existant dans la charte du contribuable n'était jamais lue, puisque la charte est désormais dématérialisée) et précisant que la vérification peut se dérouler dans les locaux administratifs, avec possibilité de délégation de signature du directeur local.

Pour l'accès au fichier des antécédents judiciaires, la DG n'est pas maître de la décision.

Huissiers, géo, agents d'accueil

L'accueil avait été travaillé lors de la création de la DGFIP et on voit qu'aujourd'hui cette question est toujours anxiogène ; le fait de compresser les horaires d'ouverture, le parasitage actuel de GMBI ou d'autres problèmes, ainsi que les difficultés de la population pour comprendre certains points techniques produisent une dynamique d'entraînement pathogène. On est mis devant nos contradictions de service public dans l'impossibilité de remplir ses missions.

Si des mesures immédiates en matière de sécurité sont d'évidence indispensables, à longs termes la solution ne peut être une DGFIP « bunkerisée ». À l'inverse des politiques menées depuis trop longtemps, il faut retisser les liens et la confiance entre la population et les services publics. L'administration est ok pour sécuriser au maximum, mais en laissant l'autonomie localement.